UVSQ
université PARIS-SACLAY

UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN-EN-YVELINES, session 2025

Le Président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN-EN-YVELINES, au titre de l'année 2025 :

Monsieur LEPRETRE Pascal, attaché principal d'administration de l'etat, président, Uvsq, Versailles.
Madame SCAFARTO Chrystelle, ingénieure d'études hors classe, vice-présidente, Institut universitaire de technologie de Rambouillet, Rambouillet.
Monsieur MATHIEU Benjamin, attaché d'administration de l'etat, expert, Université Paris Cité, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Versailles, le 19 septembre 2025